



Association de Formation
Professionnelle de l'Industrie 84

Formations industrielles en alternance

Certificats de Qualification
Professionnelle

*Grâce à l'alternance,
réalisez votre entrée dans
le monde professionnel !*

Renseignements,
inscriptions,
journées portes ouvertes,
contacts sur :

www.afpi84.com

Informations métiers

CQPM* Tuyauteur industriel



Le tuyauteur est un chaudronnier spécialiste des métaux roulés (tubes et tuyaux). A partir de dossiers techniques et d'instructions, il réalise par pointage et/ou assemblage mécanique la fabrication d'éléments de tuyauteries destinées aux raccordements d'équipements industriels avec les alimentations en fluide.

Il peut être amené à travailler en atelier ou sur chantier, et ceci, sur des travaux neufs, des modifications d'installations, et des opérations de réparation ou de maintenance.

Les missions ou activités du tuyauteur peuvent par exemple porter sur :

- La préparation des éléments de tuyauteries : débit, oxycoupage, cintrage
- La préfabrication en atelier de tronçons de tuyauteries transportables
- Le positionnement et l'assemblage (par boulonnage, pointage ou vissage) dans l'espace de tuyauteries en suivant les plans d'installation
- Les contrôles des éléments réalisés

Objectifs de la formation

Etre capable de :

- Préparer la fabrication d'éléments de tuyauteries
- Découper et ajuster des tubes
- Mettre en forme des éléments de tuyauteries
- Pré-fabriquer des tronçons de tuyauteries au sol
- Assembler des lignes de tuyauteries
- Rendre compte des travaux réalisés
- Maintenir en état de fonctionnement le poste de travail
- Reconnaître la matière utilisée
- Assurer son travail dans un souci de sécurité et de qualité

Publics concernés

- Jeune de moins de 26 ans motivé par le métier dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Salarié après accord du financeur (entreprise, Fongecif...)
- Demandeur d'emploi en contrat de professionnalisation (sous réserve d'éligibilité)

Evaluation Préformation à l'entrée en formation

Programme et alternance

Alternance définie sur 1 ou 2 semaines de formation en centre et 3 semaines en entreprise.

Durée : environ 12 mois en alternance

CQPM* Soudeur industriel



Le soudeur industriel assemble par fusion ou apport de métal, des éléments métalliques réalisés par les chaudronniers. Il peut utiliser différents procédés de soudure (à l'arc, au chalumeau, au semi-automatique) et les équipements appropriés (poste de soudure, montage de soudure, ...).

Il travaille à partir de consignes, de plans ou de gabarits

Il prévoit les déformations du métal qui peuvent survenir, afin de les réduire le plus possible

Il soude à l'unité ou parfois en série

Il nettoie ensuite la soudure, la contrôle, la polit

A l'issue de la formation, le soudeur industriel est capable de :

- Analyser son plan de soudure
- Définir sa gamme opératoire
- Préparer et de positionner les pièces à souder
- Régler son poste à souder suivant l'épaisseur et la matière de la pièce, le type de métal d'apport et en fonction des procédés suivants : 111, 135, 141
- Effectuer la soudure suivant la norme NF EN 287.1 ou autres normes applicables
- Vérifier la conformité de sa pièce aux exigences définies par le plan de soudure
- Assurer l'entretien de base de son poste à souder
- Respecter les conditions d'hygiène et de sécurité liées à la mise en œuvre
- Assurer son travail dans un souci de sécurité et de qualité

- Jeune de moins de 26 ans motivé par le métier dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Salarié après accord du financeur (entreprise, Fongecif...)
- Demandeur d'emploi en contrat de professionnalisation (sous réserve d'éligibilité)

Evaluation Préformation à l'entrée en formation

Alternance définie sur 1 semaine de formation en centre et 3 semaines en entreprise.

Durée : environ 12 mois en alternance

CQPM* Opérateur en Chaudronnerie



Réalise des ouvrages, structures chaudronnées par la mise en forme et l'assemblage de tôles, tubes et profilés de différentes dimensions, selon les règles de sécurité.

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises industrielles, en relation avec différents services (maintenance, méthodes, qualité, ...).

Elle varie selon le secteur (aéronautique, automobile, chantier naval...), l'organisation (îlots, lignes, ...), le type d'équipements (conventionnels, numériques) et le type de produits fabriqués.

Le port d'Equipements de Protection Individuelle -EPI (chaussures de sécurité, gants, ...) est requis.

L'opérateur en chaudronnerie doit être capable de :

- Décoder et analyser un plan de pièce simple élémentaire
- Définir un processus opératoire
- Tracer des développés de pièces simples
- Réaliser des gabarits, effectuer les calculs correspondants
- Organiser le poste de travail
- Régler les machines, installations et outillages
- Mettre en œuvre les moyens de production dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives
- Contrôler la conformité des pièces réalisées
- Remplir les documents de suivi de fabrication
- Rendre compte des incidents et anomalies rencontrés.

En outre, dans les domaines professionnels suivants, il doit être capable de :

- Chaudronnerie : utiliser les différents moyens de production - cisaille, plieuse, rouleuse, grignoteuse, meuleuse, découpe plasma
- Tuyautage : utiliser une cintreuse, préparer les bords, positionner les éléments, régler le poste de soudage, réaliser la soudure en se conformant aux instructions, effectuer un contrôle visuel de forme
- Soudage : préparer les bords, régler le poste et réaliser la soudure dans le respect des instructions concernant le procédé et le métal d'apport, effectuer un contrôle visuel de forme, les réglages.

- Jeune de moins de 26 ans motivé par le métier dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- Salarié après accord du financeur (entreprise, Fongecif...)
- Demandeur d'emploi en contrat de professionnalisation (sous réserve d'éligibilité)

Evaluation Préformation à l'entrée en formation

Rythme d'alternance : une semaine en centre de formation, trois semaines en entreprise.

3 atouts pour valoriser votre parcours professionnel :

Un certificat reconnu au plan national pour tous les métiers de l'industrie

→ Le CQPM certifie vos capacités professionnelles pour la qualification que vous voulez obtenir. Il vous assure une reconnaissance professionnelle et sociale au plan national par les entreprises de la branche métallurgie. Certains CQPM sont également reconnus dans différentes autres branches industrielles.

Des qualifications professionnelles au plus près de l'évolution des métiers

→ Les qualifications professionnelles sont élaborées et mises à jour régulièrement avec les professionnels des entreprises afin de répondre en temps réel aux évolutions technologiques.

Un dispositif mis en œuvre paritaire

→ Les capacités professionnelles des candidats sont validées par des professionnels.

* CQPM : Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie

Le contrat de professionnalisation

Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus et aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

Rémunération de l'alternant

	16 à 20 ans révolus	21 à 25 ans révolus	Salariés de 26 ans et plus
Avec BAC pro ou titre à finalité professionnelle de même niveau	65% SMIC	80% SMIC	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel
Sans BAC	55%	70%	100% SMIC ou 85% du minimum conventionnel

Durée du contrat : 12 mois

- Le contrat est assorti d'une période d'essai d'un mois.
- Durée du cursus académique : 15 semaines de cours sur un an.

Avantages pour l'alternant

- La formation est gratuite pour l'alternant.
- Vous préparez une qualification reconnue, tout en ayant une activité professionnelle.
- Vous acquérez ainsi une solide expérience professionnelle.

Avantages pour l'entreprise

- Présélection possible de candidats par l'AFPI 84.
- L'alternant n'est pas pris en compte dans le calcul des effectifs de l'entreprise.
- Le financement de la formation peut être pris en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) de l'entreprise.
- Les charges patronales sont réduites (Loi Fillon).

Conditions d'admission

- Dépôt dossier de candidature (frais de dossier 25€).
- Entretien d'admissibilité.
- Admission prononcée après signature d'un contrat de professionnalisation.



AFPI 84
Technopôle Agroparc
60, chemin de Fontanille
BP 1242 - 84911 Avignon CEDEX 9
Tél 04 90 81 54 50
Fax 04 90 81 54 51
contact@afpi84.com



www.afpi84.com